

# CLPPJ - Conférence latine de promotion et de protection de la jeunesse

## Communiqué de presse

Lausanne, le 12 août 2024

### **Publication d'un guide de bonnes pratiques pour l'organisation de camps extrascolaires**

**Les services en charge de l'enfance et de la jeunesse des Cantons latins ont réalisé un référentiel représentant une base commune de critères de qualité pour les personnes organisatrices de colonies de vacances et de camps extrascolaires. Véritable guide de bonnes pratiques, il propose des standards visant à appuyer les organismes concernés et à renforcer le lien de confiance entre ces derniers et les enfants, les jeunes ainsi que leur famille.**

A l'occasion de la journée internationale de la jeunesse, la Conférence latine de promotion et de protection de la jeunesse (CLPPJ) publie un guide de bonnes pratiques destiné à proposer des critères de qualité aux organisateurs et organisatrices de colonies de vacances et camps extrascolaires pour enfants et jeunes.

Face à la diversité des offres de colonies de vacances et de camps extrascolaires, il est judicieux d'établir une base commune de critères de qualité pour favoriser le bien-être et la sécurité physique et affective des enfants et des adolescent-e-s et pour soutenir les personnes organisatrices de camps dans leur rôle. Le guide vise ainsi non seulement à promouvoir des expériences enrichissantes et à favoriser la prise en compte des besoins des participant-e-s, mais également à offrir une base de référence pour la mise en place de ces accueils avec hébergement. De nombreux organismes de jeunesse et des expert-e-s du domaine ont été consulté-e-s dans le processus d'élaboration.

Ce référentiel offre une feuille de route couvrant des aspects essentiels au bon déroulement d'un camp, notamment les taux d'encadrement minimal en fonction de l'âge des enfants accueillis, la formation des équipes d'encadrement ou la qualité des installations. En mettant l'accent sur l'inclusion, la diversité et le respect des droits de l'enfant, les critères indiqués visent à promouvoir des environnements accueillants où chaque enfant ou jeune peut s'épanouir pleinement, quel que soit son origine, son statut socio-économique ou ses capacités.

En garantissant des standards de qualité plus élevés, les organismes de camps extrascolaires contribuent à offrir aux enfants des opportunités équitables d'apprentissage, de découverte et de création de liens sociaux significatifs en dehors de la famille. L'application de ces critères de qualité renforce le lien de confiance entre les organisatrices et organisateurs et les enfants, les jeunes et les familles.

Au moment d'organiser un camp de vacances pour des enfants, Pro Junior Fribourg a trouvé une réelle ressource dans ce guide pratique : *« Pour une structure organisant des camps dans un canton avec peu de normes légales par rapport à ceux-ci, ces bonnes pratiques permettent de nous guider et de nous rassurer sur nos principes d'organisation. C'est un soutien important pour vérifier la justesse et la pertinence de notre encadrement et de notre cadre sécuritaire ».*

Grâce aux conseils pratiques qui sont mentionnés dans le guide, les personnes organisatrices de camps peuvent repenser leurs programmes, par exemple en priorisant la mobilité douce. Elles misent sur la prévention et élaborent un concept de sécurité et de gestion de crise qu'elles communiquent aux personnes encadrantes qui sont adéquatement formées et en nombre suffisant. Le guide sert de véritable compagnon de route pour envisager avec confiance ses offres pour les enfants.

Les services en charge de l'enfance et de la jeunesse des Cantons latins appellent tous les organismes proposant des colonies de vacances ou camps extrascolaires à se référer à ce guide de bonnes pratiques lors de la planification et de la mise en œuvre de leurs activités. Le guide de bonnes pratiques reste néanmoins subsidiaire et complémentaire aux directives cantonales qui prévalent toujours.

Le guide est disponible sur le site Internet [www.vd.ch/djes/dgej](http://www.vd.ch/djes/dgej) ainsi que sur les sites des services cantonaux concernés.

**Pour plus d'informations :**

- **Frédéric Cerchia, délégué cantonal enfance et jeunesse, Direction générale de l'enfance et de la jeunesse, 078 734 16 35**